

Contrats doctoraux au DFK Paris

Depuis 2023, le DFK Paris propose aux doctorantes et doctorants des contrats à temps plein d'une durée de trois ans. Ce soutien de projets de thèse particulièrement prometteurs doit servir à la formation durable d'historiennes et historiens de l'art français.e.s et allemand.e.s ainsi qu'à la construction des réseaux de la discipline.

Le soutien aux doctorantes et doctorants s'appuie sur les modèles de contrats doctoraux en vigueur en France. La durée du soutien est de trois ans, avec une prolongation possible d'une année. L'objectif poursuivi est la réalisation d'un projet de thèse de doctorat.

Font l'objet de ce soutien des travaux de recherche innovants en matière de contenu et de méthode dans le domaine de l'histoire de l'art, et ouvrant de nouvelles perspectives sans se contenter de combler une ou des lacunes de la recherche. Un lien avec les axes de recherche actuels du DFK est souhaitable.

Les doctorantes et doctorants sélectionné.e.s bénéficient des excellentes conditions de travail et des contacts internationaux qu'offre le DFK et contribuent à soutenir son infrastructure nécessaire à la recherche en y consacrant une partie (limitée) de leur temps.

Les candidatures sont ouvertes aux jeunes chercheuses et chercheurs au début de leur projet de thèse et inscrit.e.s en doctorat dans une université française ou allemande. Ils doivent présenter une lettre de recommandation de leur directrice ou directeur de thèse soutenant expressément le séjour au DFK. Outre d'excellents résultats et qualifications scientifiques sont attendus des candidates et des candidats de très bonnes connaissances en allemand avec au moins de bonnes connaissances en français, ou bien de très bonnes connaissances en français avec au moins de bonnes connaissances en allemand. De bonnes connaissances d'anglais sont également souhaitées.

L'allocation de recherche se base sur le montant des allocations couramment versées en France pour les projets de doctorat. Elle s'élève à 2300 € bruts par mois la première année, avec un supplément de 100 € par mois bruts les années suivantes. Le contrat doctoral donne droit aux prestations sociales habituelles en France (cotisations de retraite, assurance maladie, assurance chômage etc.). L'imposition fiscale peut se faire selon les cas en Allemagne. L'appel à candidatures a lieu au printemps.